

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL

DIRECTION
DES AFFAIRES INTERIEURES

II) ECRET N° 2 /PC/DAI.

LE PRESIDENT DU CONSEIL CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU le Décret n°33/PR du 25 Janvier 1964 portant formation
du Gouvernement ;

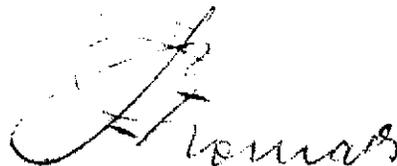
VU le Décret n°41/PC/SGG. du 16 Avril 1964 fixant la liste des
emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée
à la discrétion du Gouvernement ;

D É C R Ê T E :

Article 1er.- M. Alfred BOSSOU, Préfet du Département du Sud- Est,
est chargé cumulativement avec ses fonctions actuelles de la Sous-
Préfecture de Porto-Novo, en remplacement de M. Charles KOUKOUI,
admis à la retraite.

Article 2.- Le présent Décret qui prendra effet pour compter du
1er Janvier 1965, sera enregistré, publié et communiqué partout où
besoin sera./.-

Fait à COTONOU, le 7 JANVIER 1965



J. AHOMADEGBE-TOMETIN

ns:

15
4
4
2
5
ovo 5
1